

Document
d'accompagnement
du référentiel
professionnel

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Réseau des Délégués Régionaux Ingénierie de Formation (DRIF)

Diplôme :
BTSA Gestion et Protection de la Nature

Champs de compétences
5 Organisation du travail et encadrement de personnes

Situations professionnelles significatives :

Coordination de la logistique des chantiers et/ou des actions
Appui et accompagnement des collaborateurs et/ou équipe de travail (personnel, apprentis, stagiaires et personnes ressources..)
Mise en oeuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur (personnes, biens, environnement)

Finalité :

Optimiser le travail et développer la performance des personnes et de l'équipe

Responsabilité / autonomie :

Le (ou la) technicien(ne) est responsable du règlement en vigueur concernant sa sécurité, la sécurité des personnes qu'il encadre (bénévoles, chantiers d'insertion, stagiaires ou personnes travaillant dans la structure) et la sécurité des lieux. Sous la responsabilité de son supérieur, il est chargé de respecter et de faire respecter le droit du travail.
Il organise son travail en autonomie, dans un champ d'intervention pré-défini, et est tenu de respecter les protocoles et cahiers des charges existants. Il est tenu également d'appliquer les consignes données par son supérieur hiérarchique mais il donne son avis sur les options techniques.
Il est également responsable du mode d'organisation du travail qu'il propose, ainsi que du type de relations qu'il met en place.

Environnement de travail :

L'organisation du travail et l'encadrement de personnes ou du personnel sont deux dimensions de la gestion du travail qui sont exercées concomitamment. La réalisation du travail peut être effectuée par le (ou la) technicien(ne) seul(e), elle peut être assurée en collaboration avec des pairs ou des acteurs du territoire, dans le cadre d'une équipe de travail

ou peut intervenir dans le cadre d'un chantier dont le technicien assure l'encadrement. Dans ce dernier cas, il assure la transmission des objectifs et consignes de travail aux personnels.

Le (ou la) technicien (ne) programme les actions, organise les interventions, en respectant les mesures de sécurité, et gère la relation avec ses supérieurs. La complexité technique ou l'importance économique du chantier qu'il est amené à gérer va de pair avec son expérience professionnelle et sa maîtrise de l'ensemble des processus techniques.

Dans le cadre d'un travail en équipe, il coordonnera ses activités avec celles de ses collègues pour contribuer à la réalisation du chantier.

Dans le cas d'un chantier qu'il encadre, il managera les personnels (personnel saisonnier ou permanent) et assurera la coordination des interventions des entreprises prestataires de travaux et/ou des personnes du territoire qui collaborent à son travail.

Selon les structures dans lesquelles il intervient, il est amené à exercer cette compétence dans d'autres situations : il peut assurer l'accompagnement des personnes dans le cadre de chantiers d'insertion, il peut assurer la formation de stagiaires, il peut aussi coordonner des personnes ressources dans le cadre d'une dynamique territoriale.

Le travail est le plus souvent assuré à l'extérieur et peut être soumis aux aléas climatiques.

Indicateurs de réussite :

Adéquation entre les besoins en travail et les ressources (temps, personnel)

Faisabilité de la planification

Respect du prévisionnel

Respect des consignes

Respect de la législation et de la sécurité

Efficience du travail et des moyens mis en œuvre

Qualité de finition du travail

Conformité des travaux (ou des actions) au regard du cahier des charges

Satisfaction du commanditaire

Ambiance de travail

Savoir-faire de base

Evaluer les besoins en travail (temps de travaux et besoins en personnel et matériels)

Prévoir les moyens à mettre en œuvre

Identifier les risques du chantier (ou de l'activité) en matière de sécurité

Rechercher et choisir des entreprises pour réaliser les travaux (ou activités) externalisés

Etablir un plan de travail ou une planification des chantiers (personnel, matériel, approvisionnement, risques)

Utiliser des logiciels de planification et/ou tableurs

Assurer la logistique et la coordination du chantier (ou de l'activité)

Organiser la répartition des tâches en fonction des objectifs et des compétences

S'assurer du bon état des dispositifs et équipement de sécurité du matériel

S'assurer (ou contrôler) du respect de la réglementation juridique, environnementale, économique et paysagère et du bon déroulement des opérations

Fixer et présenter les objectifs de travail à l'équipe de travail

Donner des consignes de réalisation, des conseils et des règles de sécurité

Animer une équipe de travail ou encadrer des publics spécifiques : chantiers école, d'insertion, équipe de bénévoles ou personnes ressources

Apporter une assistance technique aux stagiaires, personnes et personnels

Coordonner les interventions (équipe et entreprises prestataires de travaux ou de services...)

Veiller au respect des règles et normes de sécurité et de législation du travail

Gérer les temps de travaux ou le temps de déroulement des activités

Identifier les dysfonctionnements

Gérer les imprévus

Anticiper les évolutions

Assurer les ajustements nécessaires ou alerter le supérieur hiérarchique

Détecter les problèmes relationnels

Assurer les régulations internes en cas de conflit ou de problème

Suivre et contrôler l'avancement des chantiers ou des activités

Assurer l'exécution (ou le suivi des travaux externalisés) et la réception des travaux

Evaluer la finition et la conformité des travaux (ou des activités) au regard des cahiers des charges

Tenir un carnet de bord des travaux (ou des activités)

Rendre compte de la progression des opérations

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Coordonner des chantiers (ou activités) complexes et lourds
Participer au recrutement et à la formation des personnels qu'il encadre
Anticiper les aléas de réalisation
Prendre la juste mesure en cas de dysfonctionnement entre « assumer le problème ou s'en remettre au supérieur hiérarchique »
Assurer des formations pour l'équipe de travail ou des personnes du territoire

Comportements professionnels

Etre attentif à la sécurité des lieux, des biens et des personnes
Respecter les principes de prudence et de précaution
Veiller en permanence au respect de la législation du travail
Respecter la déontologie des relations dans le travail (respect de l'autre, discrétion....)
Savoir s'imposer
Faire preuve de rigueur et de méthode (dans le travail, dans le respect des consignes, dans le suivi du travail et du matériel)
Faire preuve de tact
Faciliter la compréhension du travail et au travail
Etre à l'écoute des personnes et personnels encadrés